

Conseil Municipal

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du lundi 14 mars 2016



Le lundi 14 mars 2016, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur sous la présidence de M. Patrick MASCLET, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 04 mars 2016, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : M. Serge GIBERT.

Présents

M. Patrick MASCLET (jusque 19h20), M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Bruno VANDEVILLE (à partir de 18h10), M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Michèle MAWART, M. Guy DUMURE, Mme Béatrice LAURENT, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mme Fatima GHADI (à partir de 18h40), M. Éric STIENNE, Mme Christelle DELEPIERRE (à partir de 18h06), M. Bertrand MERLIN, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX (à partir de 18h06), Mme Laëtitia LAURENT, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, Mme Martine PINHEIRO (à partir de 18h10).

Représentés

M. David LAURY donne pouvoir à M. Pascal BOCQUET. M. Patrick MASCLET donne pouvoir à Mme Frédérique DETREZ (à partir de 19h20).

Absents excusés

M. Bruno VANDEVILLE (jusque 18h10), Mme Fatima GHADI (jusque 18h40), Mme Christelle DELEPIERRE (jusque 18h06), Mme Emeline LEVAN-MORTREUX jusque 18h06), Mme Martine PINHEIRO jusque 18h10).

Un enregistrement audio de la séance est effectué.

SECRETARIAT DE SÉANCE

M. Serge GIBERT est chargé d'assurer le secrétariat.

PROCÈS VERBAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 07 décembre 2015 est adopté.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour et de débiter la séance par l'examen du point 7.1 relatif à la motion de soutien puis de reprendre l'examen de chaque point selon l'ordre du jour établi.

En outre Monsieur le Maire annonce que les points 1.11 relatif à l'éclairage public de la rue du Héron cendré et 3.2 relatif au Centre-Bourg sont ajournés ; des précisions étant attendues pour chacun d'eux.

7 - DIVERS

7.1 Motion de soutien

Madame Christelle DELEPIERRE et Madame Émeline LEVAN-MORTREUX rejoignent la séance à 18h06.

«Considérée comme l'une des plus importantes de la grande région Nord-Pas-de-Calais-Picardie et promise à un avenir national, la gare de triage de Somain est pourtant menacée par les annonces de SNCF de transférer les activités de Somain à Dunkerque.

Par cette décision, la Direction SNCF Fret Charbon Acier condamne la gare de triage de Somain à n'être plus qu'un simple relais et tourne le dos au projet de redynamisation de ce site lancé en 2013 par la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent. Projet pourtant validé à l'unanimité au sein d'un comité de pilotage regroupant, entres autres, la SNCF et ayant pour ambition de bâtir un projet de territoire faisant de Somain une vitrine innovante quant à la logistique ferroviaire à grande échelle.

Ce projet de territoire s'appuyait notamment sur une redynamisation du site par :

- Un laboratoire du fret ferroviaire permettant la mise en place d'une offre complémentaire aux offres actuelles
- La création d'un véritable hub ferroviaire sur l'artère Nord-Est

Par ces annonces récentes, relayées dans la presse, SNCF semble vouloir agir sans consultation des différents acteurs concernés (Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, CCI Grand-Lille, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent , Mission Bassin Minier, SCOT Grand Douaisis, Ville de Somain, organisations syndicales...) et en incohérence au regard des orientations nationales de la COP21 ainsi que régionales en ce qui concerne le Schéma de Développement Durable du Territoire.

Les élus de la Commune d'Arleux, par cette motion, s'oppose à cette volonté de démantèlement programmé et sollicite de l'État une intervention afin de respecter la mise en œuvre du projet de redynamisation de la gare de triage de Somain établi par tous les acteurs dans le consensus ainsi que dans l'intérêt de l'écologie».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** la motion de soutien telle que ci-avant rédigée.

1 - FINANCES

1.1 Bilan des acquisitions et cessions 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **ADOpte** le bilan 2015 des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels tels que présenté.

Etat des acquisitions immobilières

N° parcelle	Superficie	Cédant	Prix	Frais	Date
D n°625	164 m ²	M. et Mme LETENEUR	16 400,00 €	1 123,33 €	12/03/2015
D n°829	2 403 m ²	M. et Mme RIQUOIR	14 418,00 €	1 135,73 €	24/03/2015

Etat des cessions

N° parcelle	Superficie	Bénéficiaire	Prix	Frais	date
B 2080 (ex 1377p)	180 m ²	NORÉVIE	480,00 €	- €	27/03/2015
B 1916 (Ateliers municipaux)	1 520 m ²	SCI PLAC	110 000,00 €	- €	18/12/2015

Etat des échanges

Néant

Madame Martine PINHEIRO et Monsieur Bruno VANDEVILLE rejoignent la séance à 18h10.

1.2 Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé : Compte administratif

Madame Fatima GHADI rejoint la séance à 18h40.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. COQUELLE et Mme LETENEUR), **ADOpte** le compte

administratif 2015 du budget annexe de la « Foire à l'Ail Fumé d'ARLEUX », lequel peut se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	162,83 €	52 825,85 €
Dépenses	0,00 €	52 825,85 €

1.3 Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé : Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, délibérant à l'unanimité sur le compte de gestion 2015 du budget annexe de la « Foire à l'Ail Fumé d'ARLEUX », **DÉCIDE** :

- De déclarer que le compte de gestion 2015 dressé par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- D'adopter le compte de gestion 2015 du Budget annexe dressé par Madame la Trésorière.

1.4 Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter l'affectation des résultats selon le tableau ci-annexé :

INVESTISSEMENT		
	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	- €	162,83 €
Opérations d'ordre	- €	- €
Clôture exercice antérieur	162,83 €	
Résultat de l'exercice	- €	162,83 €
Résultat de clôture 001	- €	- €

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	52 825,85 €	52 825,85 €
Opérations d'ordre	- €	- €
Clôture exercice antérieur		- €
Résultat de l'exercice	- €	- €
Résultat de clôture	- €	- €

AFFECTATION

	Dépenses	Recettes
Report d'investissement	- €	- €
Affectation Investissement (1068)		- €
Affectation Fonctionnement (R002)		- €

1.5 Budget annexe de l'Office de Tourisme : Compte administratif 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (M. COQUELLE et Mme LETENEUR), **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget annexe de l' « Office de Tourisme », lequel peut se résumer comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	7 630,60 €	151 147,48 €
Dépenses	33 873,59 €	123 993,72 €

1.6 Budget annexe de l'Office de Tourisme : Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, délibérant à l'unanimité sur le compte de gestion 2015 du budget annexe de l' « Office de Tourisme », **DÉCIDE** :

- De déclarer que le compte de gestion 2015 dressé par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- D'adopter le compte de gestion 2015 du Budget annexe dressé par Madame la Trésorière.

1.7 Budget annexe de l'Office de Tourisme : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter l'affectation des résultats selon le tableau ci-annexé :

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	33 873,59 €	7 630,60 €
Opérations d'ordre	- €	- €
Clôture exercice antérieur	3 630,60 €	
Résultat de l'exercice	26 242,99 €	- €
Résultat de clôture 001	29 873,59 €	- €

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	123 993,72 €	151 147,48 €
Opérations d'ordre	- €	- €
Clôture exercice antérieur		28 380,54 €
Résultat de l'exercice	- €	27 153,76 €
Résultat de clôture	- €	55 534,30 €

AFFECTATION

	Dépenses	Recettes
Report d'investissement	6 000,00 €	- €
Affectation Investissement (1068)		35 873,59 €
Affectation Fonctionnement (R002)		19 660,71 €

1.8 Budget principal : Compte administratif 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 20 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Monsieur COQUELLE et Madame LETENEUR), **ADOpte** le compte administratif 2015 du budget principal, lequel peut se résumer comme suit

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	810 352,28 €	2 670 646,86 €
Dépenses	526 791,61 €	2 002 470,37 €

1.9 Budget principal : Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal délibérant à l'unanimité sur le compte de gestion 2015 du budget principal, **DÉCIDE** :

- De déclarer que le compte de Gestion 2015 dressé par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- D'adopter le Compte de Gestion 2015 du Budget principal dressé par Madame la Trésorière.

1.10 Budget principal : Affectation des résultats

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** d'adopter l'affectation des résultats selon le tableau ci-annexé :

INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	524 586,61 €	660 917,28 €
Opérations d'ordre	2 205,00 €	149 435,00 €
Clôture exercice antérieur	183 553,35 €	
Résultat de l'exercice	- €	283 560,67 €
Résultat de clôture 001	- €	100 007,32 €

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 853 035,37 €	2 668 441,86 €
Opérations d'ordre	149 435,00 €	2 205,00 €
Clôture exercice antérieur		486 512,38 €
Résultat de l'exercice	- €	668 176,49 €
Résultat de clôture	- €	1 154 688,87 €

AFFECTATION

	Dépenses	Recettes
Report d'investissement	1 331 262,00 €	788 871,00 €
Affectation Investissement (1068)		442 383,68 €
Affectation Fonctionnement (R002)		712 305,19 €

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il ne peut malheureusement poursuivre la séance. Cependant, il confie la poursuite de cette dernière à Monsieur Pascal BOCQUET conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, et donne pouvoir à Madame Frédérique DETREZ.

1.11 Eclairage public rue du Héron Cendré - Convention de financement

Ce point est ajourné.

2 – FONCTION PUBLIQUE

2.1 Création d'un poste d'agent de maitrise à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :
 - De créer un poste d'agent de maitrise à temps complet. Ce poste sera pourvu une fois toutes les conditions statutaires exigées remplies.
 - De supprimer le poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe n'interviendra qu'après avis du prochain Comité Technique Paritaire.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2.2 Création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de créer un poste d'adjoint territorial d'animation de 2^e classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2016.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2.3 Recrutement d'un chargé de mission

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un emploi de chargé(e) de mission « opérations d'investissement » à compter du 21 mars 2016
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

3 - URBANISME

3.1 Plan Local d'Urbanisme - Transfert de compétence

Le Conseil Municipal émet un avis négatif quant au transfert de la compétence PLU, estimant que la Commune doit rester maître du développement de son territoire.

3.2 Centre-Bourg : Convention avec l'Etablissement Public Foncier

Ce point est ajourné.

4 – DOMAINE ET PATRIMOINE

4.1 Acquisition HLL 34 lieu-dit Les Biselles

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité d'acquérir un Habitat Léger de Loisirs, au lieudit « Les Biselles » (parcelle D 1548), au prix de 150,00 €.

Ce HLL appartenant à Monsieur JANQUIN Frédéric a été diagnostiqué comme comportant des éléments en amiante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- D'acquérir le HLL 34 au lieu-dit « Les Biselles » - parcelle D 1548 – appartenant à Monsieur JANQUIN Frédéric au prix de 150,00 €
- De prendre en charge le remboursement des taxes dues, à compter de la date de conclusion de l'acte de vente
- De préciser que ces dépenses seront prises en charge sur le budget annexe de l'Office de Tourisme
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente.

4.2 Acquisition emplacement réservé Parcours Philippe Antoine Merlin

Ce point est ajourné.

5 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.1 SIRA : Rapport d'activité 2014

Sur présentation par Monsieur Pascal BOCQUET du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal de la Région d'ARLEUX établi pour l'année 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DONNE** quitus du rapport d'activité du SIRA pour l'année 2014.

5.2 SIDEN-SIAN/NOREADE : Rapport d'activités 2014

Sur présentation par Monsieur Pascal BOCQUET du rapport d'activité du SIDEN-SIAN/ NOREADE établi pour l'année 2014 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DONNE** quitus du rapport d'activité du SIDEN-SIAN/ NOREADE établi pour l'année 2014.

5.3 SMTD : Rapport d'activités 2014

Sur présentation par Monsieur Pascal BOCQUET du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Transport du Douaisis établi pour l'année 2014;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DONNE** quitus du rapport d'activité du SMTD établi pour l'année 2014.

6 – DÉCISIONS DIRECTES

6.1 Installation d'un système de télégestion dans deux lotissements

Un avis d'appel à concurrence a été publié 16 novembre 2016 (portail + rvvn) et le 19 novembre 2015 dans les éditions de la Voix du Nord pour les travaux de remplacement des candélabres existants par de nouveaux candélabres à Led ainsi que la mise en place d'un système de télégestion sur les lotissements « Les Bizelles » et « L'Enclos ».

Dans le cadre de ses délégations, et sur avis de la Commission, Monsieur le Maire a attribué le marché à la société **OLCZACK** pour un montant **72 810,00 € HT**.

6.2 Permis de construire

PERMIS ACCORDÉS

PC59 015 15 O0027 - Lot 66 "Domaine des Fucus" - Construction d'une maison individuelle

PC59 015 15 D0026 - Lot 69 "Domaine des Fucus", Rue des Lotus - Construction d'une maison individuelle

PC59 015 15 D0025 - Lot 1 "Clos de la Sensée" - Rue du 8 mai - Construction d'une maison individuelle

PC59 015 15 D0023 - Lot 61 "Domaine des Fucus" - Construction d'une maison individuelle

PERMIS REFUSÉS

PC59 015 16 O0001 - 129 B rue André Joseph Leglay - Construction de six garages : non-respect de la réglementation en termes de hauteur et de matériaux

PC59 015 15 D0022 - 152, rue des Murets Simon - Extension d'une habitation : non-respect des distances d'implantation et de la réglementation en termes de hauteur

PC59 015 15 D0019 - 21 rue du Bias - Réhabilitation d'une habitation comprenant création de 4 chambres dans le grenier + transformation du garage en habitation : non transmission des pièces complémentaires dans le délai imposé

6.3 Déclarations préalables

TRAVAUX AUTORISÉS

DP 059 015 15 O0076 - 41, rue du Bias - Réfection de la toiture, remplacement de menuiserie extérieures et réalisation d'un enduit sur façade

DP 059 015 15 O0075 - Rue André Joseph Leglay – Division d'un terrain en vue de construire (parcelles B 347, 348 et 349)

DP 059 015 15 O0074 - Rue André Joseph Leglay – Division d'un terrain en vue de construire (parcelles B 407 et 408)

DP 059 015 15 O0073 – 152 rue des Murets Simon - Remplacement des menuiseries extérieures

DP 059 015 15 O0072 - 21, rue Philippe Antoine Merlin - Edification clôture et remplacement portail

DP 059 015 15 O0071 - 23, voie des Meuniers - Extension : abri bois et pergola

DP 059 015 15 O0056 - Rue Salvador Allende - Installation d'un portique de lavage de véhicules sur un centre "Eléphant Bleu" existant, en lieu et place d'une piste couverte et installation d'un kakémono sur mât de 6 m

6.4 Déclarations d'intention d'aliéner

IMMEUBLE : 241 rue du Bollard - 46 bis, rue de la Chaussée - 38, rue de la Gravelaine – 94, rue Sainte Honorine - 670 rue André Joseph Leglay - 5, rue du Centre

TERRAIN : Lot 67 Domaine des Fucus (ZC 313) - Lot 66 Domaine des Fucus (ZC 308)

7 - DIVERS

7.2 Questions diverses

Sans objet

**Vu, le secrétaire
de séance, M.
Serge GIBERT**

Les membres du Conseil Municipal, M. Patrick MASCLET, M. Pascal BOCQUET, Mme Frédérique DÉTREZ, M. Bruno VANDEVILLE, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Michèle MAWART, M. Guy DUMURE, Mme Béatrice LAURENT, M. Joël THOREZ, M. Serge GIBERT, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, Mme Laurence MORY, Mme Fatima GHADI, M. Éric STIENNE, Mme Christelle DELEPIERRE, M. Bertrand MERLIN, Mme Emeline LEVAN-MORTREUX, Mme Laëtitia LAURENT, M. Gilles COQUELLE, Mme Nathalie LETENEUR, Mme Martine PINHEIRO.